Image not found or type unknown

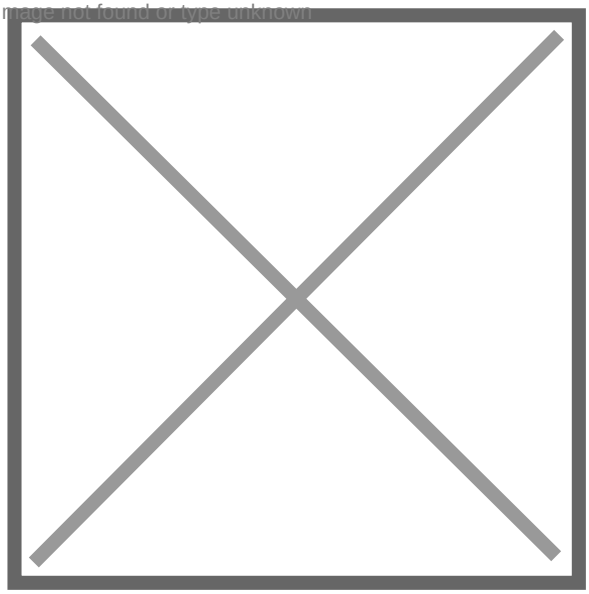

Vol a l'etalage : suites ?

Par **Philippe**, le **23/02/2011** à **03:54**

Bonjour,
Voilà je viens demander l'avis de professionnel car je suis un peu perdu et je ne trouve aucun cas vraiment similaire au mien sur le net.
Pour arrondir mes fins de mois et étant étudiant, il m'est venu l'idée du vol, inconscient et jamais pris, jaspirais a voler toujours plus pour avoir plus d'argent. Sauf que voile, linevitable arriva, il y a deux semaines et demie, je me suis fait prendre avec la modique somme de 200€. Oui je sais c'est une somme mais les objets voles étaient très petits et très chers. Enfin voilà le vigile ma emmener dans une salle filmée ma questionne et vu la somme , a appelé la police, une fois au commisaria , ils mont reposes des question sur moi et ont rempli une feuillue, après 20 min d'attente ils mont dit que vu que les objets avaient été restitue sans dégradations et que jetais inconnu des services de police je pouvais repartir. Le flic m'avait dis que j'allais payer les 200€ et que j'allais recevoir une lettre expliquant tout ça vu que le magasin allait porter plainte. Mais voilà bientôt 3 semaines que je guette , stresse, ma boite aux lettres et rien. Je précise que que ce soit au magasin comme au commissariat , je n'ai rien signe.
Je trouve le délais anormal et je voulais savoir ce que vous en pensiez si oui ou non il y aura suites ou pas, si oui qu'est ce que je risque ?

Merci d'avance, cordialement.

Par **Sedlex**, le **23/02/2011** à **09:20**

Précision:

[citation]Voilà je viens demander l'avis de professionnel[/citation]

Vous êtes au mauvais endroit. Ce forum n'est pas un forum professionnel comme il en existe sur le web. Ne faites pas l'amalgamme. On ne donne pas des avis mais des informations juridique. Seul un avocat pourra vous donner un avis.

Pour votre cas, soit le magasin n'a pas porté plainte ou a retiré sa plainte, soit le procureur a classé l'affaire sans suite. Dans tous les cas, la meilleure solution reste d'aller voir directement auprès du commissariat. Par contre si j'étais vous je ne m'amuserai pas a raconter ce que vous dites partout. Si le procureur a classé l'affaire c'est qu'il pense qu'il n'y a pas d'antécédants ou que les faits ne sont pas suffisamment graves. Mais si la police sait que c'est une habitude chez vous, cela peut changer la donne. Rappelez vous qu'internet est public.
Cdt

Par **Philippe**, le **23/02/2011** à **13:21**

Oui désolé mais je voulais dire que vous vous y connaissez en droit deja plus que la plupart des gens.

Donc selon vous je ne recevrez rien ? Car dans ces cas la normalement le magasin ne retire pas sa plainte sans un remboursement.

Oui je n'y avais pas pensé, mais bon, je ne me vente pas de cette mésaventure..

Merci pour tous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés